

BUREAU DES GOUVERNEURS

Procès-verbal de la réunion du Bureau des gouverneurs tenue le mardi 30 mai 2017 à 16 h 30 au local 0615.

Présences : Saïd Bouthaïm, Gabor Csepregi, Diane Dubé, Monique Fillion, Antoine Hacault, Maryse Gagné, Francis LaBossière, Micheline Lafond, Daniel Lussier, Agnès Mao-Tougas, Bintou Sacko

Absences motivées : Tyler Blashko, Georges Chartier, Faiçal Zellama

Personnes-ressources : Stéphane Dorge, René Bouchard, Peter Dorrington, Louis St-Cyr

Secrétaire : Rachel Bradet

Invitée : Lucile Griffiths, directrice des finances

Observateurs : Maria Capozzi et Régent Chouinard, Bureau de la vérificatrice générale du Manitoba

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- A1. Adoption de l'ordre du jour
BG300517-1 **PROPOSITION** : Saïd Bouthaïm / Daniel Lussier
Que l'ordre du jour de la rencontre du Bureau des gouverneurs en date du 30 mai 2017 soit adopté tel que modifié en y ajoutant le point A2 – Approbation des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil.
ADOPTÉE
- A2. Approbation des nominations du lieutenant-gouverneur en conseil
BG300517-2 **PROPOSITION** : Monique Fillion / Francis LaBossière
Que le Bureau des gouverneurs entérine la nomination de Diane Dubé, nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil, pour un mandat de deux (2) ans se terminant le 30 juin 2019.
ADOPTÉE
- BG300517-3** **PROPOSITION** : Agnès Mao-Tougas / Saïd Bouthaïm
Que le Bureau des gouverneurs entérine la nomination de Maryse Gagné, nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil, pour un mandat d'un (1) an se terminant le 30 juin 2017.
ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

- B1. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 27 février 2017
BG300517-4 **PROPOSITION** : Saïd Bouthaïm / Gabor Csepregi
Que le procès-verbal de la réunion régulière du Bureau des gouverneurs en date du 27 février 2017 soit adopté tel que proposé.
ADOPTÉE
- B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 27 février 2017
Aucun.

Section C : CABINET DU RECTEUR

- C1. Rapport du recteur

Le recteur souligne les faits saillants de son rapport, entre autres, l'évaluation de l'éducation collégiale au Manitoba.

Section D : BUREAU DES GOUVERNEURS

Aucun point à discuter.

Section E : RAPPORTS DES COMITÉS

E1. Comités permanents

E1.a Comité de finances et d'audit – rapports en date du 14 mars 2017, du 11 et du 19 mai 2017

E1.a.1 Rapport du 14 mars 2017

Assurances détenues par l'USB

Un rapport des diverses polices d'assurance détenues par l'USB est remis à titre d'information.

E1.a.2 Rapport du 11 et du 19 mai 2017

Le vice-recteur à l'administration et aux finances donne un préambule aux rapports du comité de finances et d'audit surtout en ce qui a trait aux états financiers au 31 mars 2017 et au budget 2017-2018.

La directrice des finances fait une présentation du Budget 2017-2018. Sa présentation touche les points suivants : les résultats financiers 2016-2017 – les projets principaux (liste non exhaustive); 1 613 000 \$ de mieux que prévu (écarts positifs, écarts négatifs et autres écarts variés); les projets planifiés avec l'écart positif; les soldes des fonds d'affectations d'origine interne; les nouveautés au Budget 2017-2018; le budget proposé pour 2017-2018 qui inclut les revenus, les dépenses et les virements; et, finalement, le budget d'immobilisations 2017-2018.

Une période de discussion et de questions s'ensuit. Le recteur félicite le secteur des finances pour l'excellent travail effectué tout au long de l'année; pour la présentation d'un budget responsable; pour l'excellente gestion financière. Il remercie les membres du personnel qui ont collaboré à l'élaboration du Budget 2017-2018.

La présidente, Micheline Lafond, revoit les points saillants discutés lors des rencontres du 11 et du 19 mai 2017.

Fonds d'affectations d'origine interne

BG300517-5 PROPOSITION : Micheline Lafond / Gabor Csepregi

Que le Bureau des gouverneurs transfère la somme de 1 473 500 \$ aux fonds d'affectations d'origine interne pour les *Projets d'immobilisations importantes* (Restauration de la salle académique – 700 000 \$; Résidence des étudiants – rénovations – 188 500 \$; Centre d'apprentissage – 300 000 \$; Célébrations du 200^e anniversaire – 130 000 \$; Projets de rénovation de salles de classe – 110 000 \$; et, Immeubles à location – 45 000 \$).

ADOPTÉE

BG300517-6 PROPOSITION : Micheline Lafond / Daniel Lussier

Que le Bureau des gouverneurs retire la somme de 1 069 500 \$ du fonds d'affectations d'origine interne *Projets d'immobilisations importantes* (Infrastructure réseau informatique – 78 500 \$; Laboratoires biosécurité, niveau 2 – 320 000 \$; Rénovations au sous-sol – 626 000 \$; et, Dock (livraison) – réaménagement – 45 000 \$).

ADOPTÉE

BG300517-7 PROPOSITION : Micheline Lafond / Gabor Csepregi

Que le Bureau des gouverneurs transfère la somme de 304 000 \$, montant qui ne sera pas utilisé pour les projets de laboratoires biosécurité (45 000 \$), de rénovations du sous-sol (54 000 \$) et de

réaménagement du dock (livraison) (205 000 \$), et la reclasser au projet de restauration de la salle académique.

ADOPTÉE

Droits de scolarité

Deux lettres émises par le ministère de l'Éducation et de la Formation stipulent les augmentations maximales permises quant aux droits de scolarité, dont une augmentation de 1,3 % pour universitaire et 200 \$ par programme à l'École technique et professionnelle. Afin de refléter le facteur inflationniste et, pour les frais universitaires, afin d'assurer une grille consistante entre les deux universités affiliées, les augmentations permises sont recommandées.

BG300517-8 **PROPOSITION** : Micheline Lafond / Jacques de Moissac

Que le Bureau des gouverneurs adopte la proposition de majorer les frais de scolarité universitaires pour l'année académique 2017-2018 au même niveau que l'Université du Manitoba, soit de 1,3 %.

ADOPTÉE

BG300517-9 **PROPOSITION** : Gabor Csepregi / Francis LaBossière

Que le Bureau des gouverneurs adopte la proposition de majorer les droits de scolarité des programmes collégiaux pour l'année académique 2017-2018, soit de 200 \$ par programme.

ADOPTÉE

Selon la *Politique sur les frais de cours* de la Province, toute augmentation dans les frais de cours (frais de laboratoire, bibliothèque, technologie, etc.) doit être approuvée par le Ministère et doit refléter raisonnablement les coûts supplémentaires assumés par l'Université. L'Université du Manitoba propose la même majoration de 1,3 % pour l'ensemble de ses frais de cours, à l'exception du frais d'inscription universitaire qui augmentera de 35 \$ à 41,36 \$ par année (6,36 \$ annuellement par étudiant, une augmentation de 18 % pour ce frais).

BG300517-10 **PROPOSITION** : Micheline Lafond / Gabor Csepregi

Que le Bureau des gouverneurs adopte la proposition que les frais de cours pour les programmes universitaires et collégiaux pour l'année académique 2017-2018 soient majorés au taux de 1,3 % à l'exception du frais d'inscription universitaire qui augmente de 35 \$ à 41,36 \$ par année.

ADOPTÉE

Le comité de finance et d'audit va revisiter l'étude détaillée sur la majoration des frais de scolarité pour les étudiants et étudiantes ayant un permis d'études entamée au début de l'année 2016. Cette étude comprend l'analyse de l'environnement de recrutement, les statistiques des nombres d'étudiants internationaux, les dépenses associées aux activités de recrutement et aux services d'accueil et d'intégration ainsi que la comparaison des niveaux de majoration à d'autres établissements universitaires et collégiaux. À la lumière de l'état d'avancement de cette étude et des constatations préliminaires qui en découlent et en vue d'assurer l'intégration des stratégies avec les éléments pertinents du *Plan stratégique de l'Université de Saint-Boniface 2013-2018*, il est recommandé de maintenir le niveau de majoration au statu quo (soit 100 %) pour 2017-2018.

BG300517-11 **PROPOSITION** : Micheline Lafond / Agnès Mao-Tougas

Que le niveau de la majoration applicable aux frais de scolarité universitaires et collégiaux exigés de toute personne qui n'est pas citoyenne canadienne ou résidente permanente du Canada soit maintenu à 100 % pour l'année académique 2017-2018.

ADOPTÉE

Autres points de discussion à la lumière du rapport du comité de finances et d'audit au Bureau des gouverneurs sont : la planification pluriannuelle des dépenses en immobilisations, les placements au 31 décembre 2016, le lancement du programme de sécurité et de gestion des urgences à l'USB, la déclaration de l'administration datée du 1^{er} mars 2017 au 30 avril 2017 et une correspondance sur le non-financement de la garderie par Patrimoine canadien – point qui sera discuté davantage lors du rapport du comité exécutif.

Micheline Lafond quitte l'assemblée à 17 h 50.

Budget 2017-2018

BG300517-12 PROPOSITION : Gabor Csepregi / Saïd Bouthaïm

Que le Bureau des gouverneurs adopte le Budget de fonctionnement et le Budget des dépenses en immobilisations pour l'année 2017-2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

BG300517-13 PROPOSITION : Gabor Csepregi / Daniel Lussier

Que le Bureau des gouverneurs inclut dans le budget de fonctionnement global, un montant spécifique et préliminaire de 2 000 \$ pour permettre des services ponctuels de l'auditeur externe qui sont indépendants de l'audit annuel et qu'un rapport sur l'utilisation actuelle de ce budget soit déposé au comité de finances et d'audit sur une base semestrielle ou au besoin, et ce, pour l'année financière 2017-2018.

ADOPTÉE

Bintou Sacko quitte l'assemblée à 18 h. Le président demande une pause de dix (10 minutes). L'assemblée se poursuit à 18 h 10.

Le président souhaite la bienvenue à Maria Capozzi et Régent Chouinard du Bureau de la vérificatrice générale du Manitoba, qui sont présents à la réunion du Bureau des gouverneurs, en tant qu'observateurs, et ce, à l'intérieur d'une évaluation des institutions postsecondaires du Manitoba. Cet audit porte sur les contrôles de gouvernance, des dépenses des rectorats et des contrats d'emploi des rectorats dans ses établissements. Comme élément intégral de l'audit, le président du Bureau des gouverneurs rencontrera les vérificateurs plus tard en semaine. Les vérificateurs souhaitent terminer l'audit par la fin de l'année 2017. Dossier à suivre.

E1.b Comité exécutif – rapport en date du 16 mai 2017

Antoine Hacault commente le rapport du comité exécutif de sa rencontre du 16 mai dernier.

Mise à jour – Projet de garderie à l'USB

L'USB a appris le lundi 24 avril, de Patrimoine canadien par l'entremise du Bureau de l'éducation française (BEF), que sa demande de financement pour le projet de garderie à l'USB, auprès du gouvernement fédéral, dans le cadre du programme d'appui aux langues officielles, n'avait pas été retenue pour l'exercice financier 2016-2017. L'USB a été avisée que la décision était due à des contraintes budgétaires et non pas à un manque de pertinence du projet soumis. L'USB fait les suivis nécessaires auprès du BEF et de la province afin de déterminer les prochaines étapes en lien avec le projet de garderie à l'USB et dans l'espoir de resoumettre la demande de financement à la fin de l'été 2017.

Politique en matière de violence à caractère sexuel

L'ébauche de la politique en matière de violence à caractère sexuel est semblable à celle retrouvée dans d'autres établissements et est déposée aux fins de discussion et

d'approbation. Cette politique devient obligatoire à la suite du projet de loi 15 *Loi sur la sensibilisation et la prévention en matière de violence à caractère sexuel (Modification de la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire et de la Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés)* de la province du Manitoba. Plusieurs consultations ont eu lieu sur l'élaboration de cette politique (direction des ressources humaines, direction des services aux étudiants, cadres supérieurs, équipe de direction, l'association étudiante de l'USB). Également, l'ébauche de la politique a été revue par le conseiller juridique externe de l'USB.

BG300517-14 **PROPOSITION** : Gabor Csepregi / Monique Fillion

Que le Bureau des gouverneurs adopte la *Politique en matière de violence à caractère sexuel* telle que modifiée.

ADOPTÉE

Politique – Accès à l'information et respect de la vie privée

La politique présentée est une proposition de politique, quasi-miroir de celle de l'Université du Manitoba. Stéphane Dorge donne une mise en contexte qui a mené à l'élaboration de cette politique. Également, l'ébauche de la politique a été revue par le conseiller juridique externe de l'USB.

BG300517-15 **PROPOSITION** : Francis LaBossière / Agnès Mao-Tougas

Que le Bureau des gouverneurs adopte la politique *Accès à l'information et respect de la vie privée* telle que présentée.

ADOPTÉE

Membres sortants du Bureau des gouverneurs en juin 2017

Une liste des membres sortants en juin 2017 est remise à titre d'information. Tous les suivis nécessaires concernant la demande de nouvelles nominations ont été faits. Il est à noter que Daniel Lussier et Michelin Lafond, membres cooptés au Bureau des gouverneurs, ont tous les deux accepté un deuxième mandat.

École des sciences infirmières et des études de la santé

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait un survol du cheminement du dossier menant à la création d'une école des sciences infirmières et des études de la santé depuis une évaluation de programme du Baccalauréat en sciences infirmières et du Diplôme des sciences infirmières auxiliaires en 2015 et des recommandations qui s'ensuivent de cette évaluation. La création de cette école date de mai 2016 lorsque l'Ordre des infirmières et infirmiers du Manitoba (OIIM) a accordé à l'USB un agrément conditionnel de deux (2) ans pour son baccalauréat en sciences infirmières (BSI) et lorsque l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Manitoba (AIIAM) a, pour sa part, accordé un agrément conditionnel de deux (2) ans pour le diplôme en sciences infirmières auxiliaires (DSIA). La création d'une École réunissant les actuels programmes de santé (le BSI, le DSIA ainsi que le certificat d'Aide en soins de santé) constitue un enjeu-clé pour l'obtention d'agrèments non conditionnels.

Après maintes consultations avec les professeurs du Département de santé à l'ETP, le conseil pédagogique de l'École technique et professionnelle (CPETP) et le Sénat, tous sont d'accord sur la création d'une École. Là où il y a désaccord est la définition de la place de cette école dans l'organigramme de l'USB (sous la direction de la direction de l'ETP ou sous la direction du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche). À la suite d'une réunion

avec les deux ordres le 23 mai dernier, l'administration recommande la proposition suivante :

BG300517-16 PROPOSITION : Gabor Csepregi / Francis Labossière

QUE les programmes de santé (Baccalauréat en sciences infirmières, Diplôme des sciences infirmières auxiliaires, Certificat d'Aide en soins de santé) soient regroupés sous une unité académique d'études collégiales autonome;

QUE la nouvelle unité académique collégiale autonome ainsi créée se nomme École des sciences infirmières et des études de la santé;

QUE la personne responsable de la nouvelle École des sciences infirmières et des études de la santé porte le titre de doyen ou de doyenne;

QUE le doyen ou la doyenne de la nouvelle École des sciences infirmières et des études de la santé relève directement du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche;

QUE le doyen ou la doyenne de la nouvelle École participe aux instances décisionnelles de l'Université au même titre que les doyens universitaires, la direction de l'École technique et professionnelle et la direction de la Division de l'éducation permanente;

QUE le ou la titulaire du poste de doyen ou de doyenne détienne idéalement un doctorat et au minimum une maîtrise, et qu'il ou elle soit admissible à devenir membre en règle de l'OIIM;

QUE l'Université révisé les politiques et les statuts et règlements pertinents afin de refléter la création de l'École des sciences infirmières et des études de la santé, ainsi que celle du nouveau poste de doyen ou de doyenne;

QUE la date effective de la création de l'École des sciences infirmières et des études de la santé, ainsi que celle du poste de doyen ou de doyenne, soit le 21 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La discussion autour de la création d'une école a soulevé trois points qui devront être revisités à un autre temps : la création d'une faculté versus une école; changer la direction de l'École technique et professionnelle à décanat de l'École technique et professionnelle, et le statut de l'École technique et professionnelle.

E2. Sénat de l'Université de Saint-Boniface

E2.a Sénat – rapports en date du 23 février 2017, du 27 avril 2017 et du 25 mai 2017
Remis à titre d'information.

Section F : HUIS CLOS

Aucun.

Section G : POINTS PROVENANT DU HUIS CLOS

Aucun.

Section H : AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

Section I : AVIS DE MOTION

Aucun.

Section J : DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

J1. La prochaine rencontre régulière du Bureau des gouverneurs aura lieu le mardi 27 juin 2017 à 16 h à la salle 0616. La réunion annuelle du Bureau des gouverneurs suivra à

17 h 30 au Salon Sportex. Le repas annuel du Bureau des gouverneurs aura lieu à 18 h 30 à Tapestry at Niakwa (Niakwa Golf & Country Club).

Section K : LEVÉE DE LA SÉANCE

Francis LaBossière propose la levée de l'assemblée à 19 h 11.

La secrétaire,

Rachel Bradet